



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

FOYER DES DROITS DE L'HOMME

2023

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex I

FOYER DES DROITS DE L'HOMME
1 rue Arsène Bourgeois
45 000 ORLEANS

Préambule

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP) *(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SESSAD Pro, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien)*

Le Pôle Accompagnement Social et Professionnel fonctionne maintenant depuis 3 ans avec une réelle dynamique d'harmonisation et de mutualisation entre les différentes structures.

En 2023, les 11 réunions de direction de pôle réunissant les 7 chefs de service, les 2 directeurs adjoints, le directeur et la directrice de pôle ont permis par un travail transversal de participer au bon fonctionnement des structures et à leur évolution.

Les projets portés par le pôle cette année, dans la continuité des travaux déjà engagés en 2022 et en adéquation avec les orientations associatives sont les suivants :

- La mise en place d'une GED associative pour une mise en conformité avec la RGPD en associant particulièrement les professionnels administratifs ;
- La généralisation du Document Unique de l'utilisateur avec le support du logiciel Ogirys. Cela a nécessité la création d'un copil Ogirys de pôle afin d'accompagner le déploiement sur le terrain, l'organisation de formation à l'intention de tous les professionnels, la désignation de professionnels référents ;
- La transformation en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO) avec la poursuite du travail en transversalité et la réécriture du règlement de fonctionnement unique ;
- L'organisation de formation intra-pôle à l'accompagnement de personnes porteuses de TSA et à la méthode FALC ;
- Le développement du numérique pour les TH des 2 ESAT par un travail conjoint avec la plateforme numérique de l'ADPEP, et dans le cadre d'un financement FATESAT ;
- L'organisation d'une journée pour les professionnels des 2 ESAT afin de travailler ensemble à partir du plan de transformation des ESAT. Cette journée s'est déroulée le 25/01/2024 ;
- L'accompagnement de la dynamique associative dans le domaine de l'insertion professionnelle. Les cadres du pôle organisent et animent les 3 réunions annuelles qui réunissent l'ensemble des professionnels concernés par l'insertion professionnelle qu'ils soient leurs services ou établissements de rattachement au sein de l'Association. Ces réunions permettent à tous de rester informés des évolutions du secteur, de mieux se connaître et ainsi ouvrir les champs des possibles en termes de parcours de formation ou professionnels pour les usagers ;
- L'évolution des fonctionnements des services en file active. Globalement tous les services ont intégré cette nouvelle pratique et offrent donc leurs prestations à un nombre plus important de personnes accompagnées ; des réorganisations et un redimensionnement des

accompagnements ont été nécessaires et il est souligné une augmentation sensible de la charge de travail des chefs de service qui gèrent et supervisent les admissions et les PAP.

Enfin depuis plusieurs années, le public orienté vers nos structures ne cesse d'évoluer. Les profils sont de plus en plus diversifiés et les problématiques rencontrées se démultiplient. Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, les professionnels se mobilisent, s'adaptent, se forment et revisitent leurs modalités d'accompagnement, toujours et encore !

Agnès Sergent, directrice du Pôle ASP

RAPPORT D'ACTIVITE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le foyer ouvre le 3 juin 1996, il est agréé alors pour accueillir 20 personnes en situation de handicap, admises en ESAT. Il se compose de 9 appartements d'un même quartier, qui appartiennent à Logem Loiret. En 2001, le SAVS d'Orléans est créé par un redéploiement partiel des postes, l'agrément du foyer passe alors de 20 à 17 places.

1^{ère} autorisation par arrêté du 18 décembre 1995 pour 20 places

Modification par arrêté du 21 juillet 2001 portant la capacité de 20 à 17 places (création du SAVS)

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (notification par courrier du CD en date du 24 février 2016)

II. MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le premier projet d'établissement a été finalisé en 2004. Le projet d'établissement actuel a été présenté au CVS le 4 octobre 2016 et adopté par le Conseil d'Administration de l'ADPEP le 16 janvier 2017. Une mise à jour de ce projet est en cours, notamment dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance des prestations délivrées par le foyer des droits de l'homme avec la nomenclature SERAFIN-PH).

Descriptif des locaux

Le foyer des Droits de l'Homme se compose de 9 appartements situés dans le quartier de la Fontaine à Orléans, à côté de l'avenue des Droits de l'Homme :

- Deux appartements communiquant :
 - ✓ Un appartement F4 administratif, comprenant la salle de réunion, les bureaux de la secrétaire comptable, du psychologue, du chef de service au 1 rue Arsène Bourgeois ;
 - ✓ Un appartement F3 éducatif comprenant une grande salle d'accueil avec salon, babyfoot, TV, ordinateur, un bureau pour les éducateurs, un bureau d'entretien.
- Un F2, deux F3, quatre F4 dont 3 en duplex, répartis avenue du parc de l'Etuvée et place du champ Chardon pour l'hébergement des résidents (colocations).

Les prestations proposées aux résidents :

- ✓ **Des prestations hôtelières** : hébergement meublé et équipé, cadre de vie sécurisé, restauration, blanchisserie, entretien des locaux ;
- ✓ **Un accueil, une écoute quotidienne, une veille quant à la sécurité** par la présence de professionnels 24 heures sur 24, 365 jours par an. La présence du résident est aménagée en fonction de ses choix et de son mode de vie (week-ends et congés, vie maritale partielle...);
- ✓ **Un accompagnement personnalisé** qui permet au résident de s'épanouir, d'être soutenu, selon ses besoins, dans les actes courants de la vie quotidienne et dans différents domaines de la vie sociale ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **la santé** (aide si nécessaire à la prise d'un traitement médical, accompagnement à des rendez-vous médicaux, mise en place de passages infirmiers, ... etc.) ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **l'accès aux droits** du résident (suivi administratif), et l'accompagnement pour l'exercice de ses droits ;
- ✓ **Des entretiens** individuels ou/et familiaux **avec le psychologue** ;
- ✓ Pour un projet de départ du foyer : **un soutien dans la recherche d'un nouvel hébergement** ou/et de **services type SAVS**.

Ces axes de travail sont évalués et revus chaque année à travers **le projet d'accompagnement personnalisé** du résident, coconstruit par ce dernier et l'équipe pluridisciplinaire, ainsi que le **bilan intermédiaire**.

III. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Population

17 personnes en situation de handicap ont été accompagnées en 2023 au foyer des droits de l'homme. Les résidents présentent majoritairement des troubles de l'efficacité intellectuelle (16 sur 17), avec pour certains, des troubles associés : sensoriels (2), moteurs (3), psychiques et comportementaux (12), langage (5).

Effectif au 31 décembre 2023

17 Personnes (7 femmes et 10 hommes) en situation de handicap, travaillant en ESAT. Deux résidents vivent en couple au sein du foyer.

Age, ancienneté et mouvements des résidents au 31 décembre 2023

Il n'y a pas eu de mouvement de résidents en 2023.

L'âge moyen des résidents est de **35 ans**. Les résidents sont âgés de **20 à 51 ans**. En 2008, l'âge moyen était de 30 ans. Le foyer des Droits de l'Homme se caractérise donc toujours par un âge moyen faible lié à la fois à l'âge des personnes entrantes (majoritairement des personnes sortant d'IME) et au turn-over du public accueilli : depuis 2008, 22 personnes ont quitté le foyer. Il existe une corrélation certaine entre ces deux facteurs, à relier avec la configuration même du foyer : structure dite éclatée dans un quartier, qui réclame de la part des résidents, un niveau d'autonomie important avec des projets de vie à court ou moyen terme plus indépendants.

Agés résidents	De 20 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 51 ans	Moyenne d'âge
Au 31-12-2023	7	4	6	35 ans

Ancienneté au FDH	Moins de 6 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	Plus de 20 ans	Ancienneté Moyenne
Au 31-12-2023	4	5	4	2	2	10,5 ans

La situation professionnelle des résidents accompagnés au 31 Décembre 2023

- 10 travaillent à l'ESAT Servi'Pep (St Jean de Braye et Boigny) ;
- 1 travaille à l'ESAT restauration - Adapei 45 ;
- 1 travaille à l'ESAT Auguste Rodin – APhL ;
- 2 travaillent à l'ESAT de Lignerolles – Adapei 45 ;
- 2 travaillent à l'ESAT Denis Papin – APhL ;
- 1 travaille à l'ESAT rattaché au lycée d'Ingré – Apajh 45.

Parmi eux, 5 travaillent à temps partiel, dont 4 bénéficiant d'un accompagnement de type SSO (Section Semi-Occupationnelle). 1 résident est maintenu en ESAT à hauteur de 10%, le temps d'être réorienté en foyer de vie de jour (bénéficie dans l'attente de la SSO et des activités de soutien organisées par l'ESAT). Au 31/12/2023, 2 résidents sont en cours de réorientation en foyer de vie.

Au cours de l'année 2023, le foyer a accueilli régulièrement en stage 1 usager en provenance d'un IME (de janvier à juin 2023, soit plus de 90 jours d'accueil – pour raison familiale).

Les activités

Des résidents s'inscrivent individuellement à des activités adaptées sportives ou de loisirs proposés au sein de l'établissement ou à l'extérieur :

- ✓ *Activités hebdomadaires ponctuelles ou régulières* : tennis de table, danse, vélo, judo, course à pied, marche, piscine ... etc. ;
- ✓ *Sorties ponctuelles* (expositions, journée au Futuroscope de Poitiers, soirées extérieurs organisées par le foyer – restaurant, bowling, évènements sportifs organisés sur l'agglomération orléanaise, ... etc.) ;
- ✓ *Activités sportives dans le cadre d'une convention partenariale avec le Cercle Michelet Orléans Haltérophilie* (possibilité de pratiquer en groupe accompagné et/ou en individuel, des activités physiques et sportives).

IV. LE PERSONNEL

Mouvements de personnels

Les départs en 2023 :

- 1 surveillant de nuit (1 décès en juillet 2023)

Les arrivées en 2023 :

- 1 surveillants de nuit CDI temps plein

Remplaçants en 2023 :

6 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe éducative de jour ; 8 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe de nuit. Certains ont effectué des remplacements de jour et de nuit.

En 2023, 2 professionnels ont été arrêtés plus de 3 mois : 1 professionnel de nuit et 1 professionnel des services administratifs.

La formation d'éducateur spécialisé engagée en 2022 par un professionnel de l'équipe éducative, a nécessité en 2023 des remplacements dont de nombreux avenants aux contrats à temps partiel pour 2 professionnels.

Les absences pour congés de l'Agent de Service Intérieur ont été partiellement comblées par des interventions ponctuelles d'une société de nettoyage.

Stagiaires professionnels

En 2023, le foyer d'hébergement des droits de l'homme a accueilli 4 stagiaires professionnels :

- ✓ 1 stagiaire gratifié Moniteur-Educateur (ME), de septembre 2022 à mars 2023 ;
- ✓ 1 stagiaire non gratifié Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), d'avril à juin 2023 ;
- ✓ 1 stagiaire non gratifié Accompagnant Educatif et Social (AES), de mars à septembre 2023 ;
- ✓ 1 stagiaire non gratifié Moniteur-Educateur (ME), en septembre 2023. Ce stage a dû être arrêté avant son terme pour des raisons d'organisation.

Formations

- ✓ Tous les professionnels de l'équipe de jour ont bénéficié sur la base du volontariat de 7 séances de 2h d'Analyse Professionnelle de la Pratique de mai à décembre 2023 ;
- ✓ Un membre de l'équipe éducative a poursuivi sa formation d'éducateur spécialisé à l'ERTS Olivet ;
- ✓ Tous les membres de l'équipe, qu'ils interviennent de jour ou de nuit, ont suivi une formation d'une journée à l'utilisation du logiciel OGIRYS (dans le cadre de la mise en œuvre du dossier Unique de l'Usager) ;
- ✓ Deux professionnels de l'équipe de jour ont été initiés au FALC sur deux journées (Facile A Lire et à Comprendre) ;
- ✓ Un membre de l'équipe éducative a suivi une formation de deux journées de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- ✓ Un membre de l'équipe éducative, ainsi que le chef de service ont suivi une formation de trois journées sur l'Autisme (sensibilisation aux concepts pour une pratique différente).

V. PARTENARIAT

Le partenariat avec l'ESAT SERVIPEP se poursuit pour les repas livrés le soir et le week-end et pour la gestion du linge de maison. Une prestation « entretien des locaux » est assurée par des travailleurs en situation de handicap pour l'entretien des 2 appartements -accueil et administratif (5 heures hebdomadaires).

Il n'y a pas eu cette année de rencontres inter-foyers et de temps festifs partagés. Seules les rencontres cadres inter-foyers ont redémarré comme c'était le cas avant la crise sanitaire de 2020.

VI. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

- ✓ Travaux de peinture dans plusieurs appartements de résidents ;
- ✓ Travaux de peinture et réfection des sols dans la partie accueil du foyer des droits de l'homme (entrée, séjour et cuisine). L'ameublement de la cuisine a été entièrement changé.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Malgré quelques turbulences, 2023 a permis de retrouver un peu plus de stabilité et d'entrain qu'en 2022. Un peu seulement, car l'équipe a perdu à nouveau un surveillant nuit décédé en juillet 2023. Cet évènement tragique a fortement affecté les professionnels de l'établissement. De plus, un membre de l'équipe éducative à temps complet est toujours en formation d'éducateur spécialisé et doit être régulièrement suppléé (formation qu'il terminera en juin 2025). Enfin, la secrétaire comptable en retraite depuis le 01 janvier 2024, a été absente à son poste à partir d'octobre 2023. Cette situation n'a pas été sans conséquence sur l'organisation de l'établissement.

L'année 2023 a été consacrée à la stabilisation de l'équipe, ainsi qu'à la poursuite du travail d'amélioration des pratiques d'accompagnement auprès des usagers. Il a été notamment question de mettre en œuvre le Dossier Unique de l'Usager (OGIRYS). Tous les professionnels ont été formés à son utilisation. Ce travail a concrètement débuté en avril avec l'outil de transmission des informations entre professionnels, pour se poursuivre en décembre 2023 par la numérisation du projet d'accompagnement personnalisé pour chaque résident.

2024 sera l'occasion de poursuivre et d'affiner le travail engagé avec le logiciel OGIRYS. Il sera également question de mettre à jour le Projet d'Etablissement en intégrant la nomenclature SERAFIN-PH (travail débuté avec les équipes en 2023 et à finaliser en 2024) et en développant encore les liens avec les partenaires de droits communs.

Rapport d'activité rédigé par le chef de service , Franck Tanchoux